

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

Convocation du 29 mars 2019

- Ordre du jour :** Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2019
- Vote du compte de gestion 2018 du receveur municipal
 - Vote du compte administratif 2018 de la commune
 - Affectation des résultats
 - Vote du Budget primitif 2019
 - Vote des taux des 3 taxes
 - Informations – Questions diverses

Etaient présents : Mmes BROCHARD Jocelyne, PAILLART Pauline, LEQUIEN Huguette, DEROO Dorothee, MM. POIRET Philippe, VINDEVOGEL Laurent, LESIEUR Patrick, FLOREK Sébastien.

Etaient absentes excusées : Madame DUPUIS Françoise (procuration à Monsieur LESIEUR Patrick)
Madame GUIDÉ-BRETET Noëlle (procuration à Madame PAILLART Pauline)

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-neuf heures trente, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal de la commune de Pissy, sous la présidence de Monsieur Philippe POIRET, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a donc pu délibérer valablement.

Madame BROCHARD Jocelyne est nommée secrétaire de séance, avec l'approbation à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2019

Le procès-verbal communiqué préalablement à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par tous.

Vote du compte de gestion 2018 du receveur municipal

Monsieur le Maire présente les résultats d'exercice et de clôture établis par Monsieur Laurent LATOUR, Receveur municipal pour l'année 2018

Constatant que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le compte de gestion 2018 du receveur.

Vote du compte administratif 2018 de la commune

Mme Jocelyne BROCHARD, 1^{ère} adjointe, présente le compte administratif 2018

| Fonctionnement | | Investissement | |
|------------------------------------|--------------|------------------------------------|-------------|
| Dépenses | 127 077.71 € | Dépenses | 21 004.28 € |
| Recettes | 118 722.36 € | Recettes | 5 530.54 € |
| Déficit | 8 355.35 € | Déficit | 15 473.74 € |
| Excédent reporté | 107 522.82 € | Excédent reporté | 59 110.58 € |
| Excédent à reporter en 2019 | 99 167.47 € | Excédent à reporter en 2019 | 43 636.84 € |

Clôture 2018 : 142 804.31 €

Conformément à la réglementation Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif 2018 de la commune.

Affectation des résultats 2018

Sachant que le résultat de 2017 présente un excédent de **107 522.82 €**, le **résultat de clôture 2018 est de 142 804,31 €** qui sera reporté au budget primitif 2019 en section de fonctionnement (R002) pour 99 167.47 € et en section d'investissement (R001) pour 43 636.84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote l'affectation des résultats.

Vote des 3 taxes d'imposition communale 2019

Le budget actuel permettant de maintenir les taux de référence, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Ainsi le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de ne pas les augmenter, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,74%
- Taxe Foncière bâtie : 21,13%
- Taxe Foncière non bâtie : 36,13%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le maintien des taux d'imposition pour 2019.

Vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire revient sur la question posée lors de la réunion de la commission finances : le compte bois et forêt au 61524, le montant n'est pas le même que l'année dernière ?

Monsieur le Maire explique que ce compte permet d'équilibrer le budget en dépenses et en recettes. Le montant n'est pas le même car il vient « alimenter » la section d'investissement qui cette année est importante (travaux rue des Hayures et rue de la Mare).

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2019 comme suit : la section de fonctionnement s'équilibre à 217 547 € et le budget d'investissement à 122 263 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le budget primitif 2019.

Informations

- Travaux rue des Hayures : ces travaux doivent faire l'objet d'une demande de travaux auprès de la DDTM d'Abbeville. Du fait du délai de transmission, d'études par les services abbevillois et de la période estivale, les travaux ne commenceront qu'en septembre.

Parallèlement, une demande de viabilisation de trois parcelles (appartenant à Messieurs Aviez, Lefebvre et Poiret) chemin tour de ville a été demandée à la mairie. La DDTM a été contactée pour savoir si un tel projet pouvait se réaliser. La DDTM a répondu que ces terrains n'étaient pas bâtissables, ces parcelles ne sont pas des 'dents creuses' et elles se trouvent en zone non urbanisée de la commune du fait que la commune est régie par le RNU.

- Elections européennes du 26 mai 2019 : un planning sera transmis aux conseillers pour connaître leur tour de garde.

- Monsieur le maire informe les conseillers que les instituteurs/trices des écoles de Bovelles et Ferrières ont envoyé une carte postale (classe de neige).

Questions diverses

- Madame Deroo Dorothée demande quand l'évacuation des eaux rue de l'Enclos et rue Lamblin vers une mare sera faite.

Réponse : les travaux seront réalisés en septembre après la période de reproduction des crapauds.

- Madame Paillart Pauline informe les conseillers que des véhicules garés dans la rue du Traineau occasionnent une gêne pour la circulation des agriculteurs.

Réponse : après débat sur le sujet, il est proposé de prendre un arrêté municipal pour un stationnement côté pair.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Lefèvre



Paillart.

